



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 21 septembre 2026 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 16

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16/09/2026

Date d'affichage : 16/09/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt et un septembres à 19h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Patricia CAUQUIL, Arielle HOMBERT, Delphine ALBERT, Sylvie CALAS, Dominique BOUSSUGE

Et Messieurs Alain VEUILLET, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Jacques MONTAGNE, Benoît LANDES, Patrice LIMES, Pierre-Jean NEGRIER, Didier HOULES, José REVERTE

Excusés : Monique BERTRAND pouvoir à Arlette GLORIA, Claudian BRUN pouvoir à François MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU pouvoir à Jean-Michel MAUREL

Secrétaire de séance : Arielle HOMBERT

La séance débute à 19h00

M. le Maire annonce que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec le groupe Viviers au coeur.

M. le maire rappelle que les personnes présentes dans le public n'ont pas le droit de prendre la parole.

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Objet de la délibération: **Boucle d'Emilie : Acte administratif récupération voirie/ espaces verts /assainissement et électricité**

M. le Maire rappelle que ce point avait été ajourné lors de la dernière séance.

Qu'après Vérification sur le terrain les travaux effectués sont conformes.

Il propose donc au conseil d'accepter la rétrocession de la voirie, des espaces verts de l'assainissement et de l'électricité sur la boucle d'émilie sous forme d'acte administratif à hauteur de un euros symbolique.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance
Arielle HOMBERT

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

Le Maire



Alain VEUILLET

